

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Construction d'un ensemble immobilier composés de logement en accessions, sociaux et intermédiaires, sur un niveau de sous-sol, d'un parking en silo, réhabilitation d'un parking aérien et construction d'un boulodrome.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ATLAND RESIDENTIEL

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

AVOCAT Vincent

RCS / SIRET

3 8 2 5 6 1 2 4 9 0 0 0 7 1

Forme juridique SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R.111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R.*420-1 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet correspond à la construction d'un ensemble résidentiel de 291 logements répartis en logements en accession, logements sociaux et logements intergénérationnels.

Le projet comprend également la construction d'un boulodrome et d'un parc de stationnement.

Le projet implique la démolition du terrain de football stabilisé, du bâtiment du secours catholique et du bâtiment et des terrains du club de pétanque présents sur le site. Le parking situé au nord est conservé.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de répondre à l'enjeu et la programmation de l'OAP Malvoisine, qui vise à revaloriser le site à proximité de la Ferme du Buisson en y développant une offre de logements diversifiés. La programmation porte sur 200 logements minimum en accession et logement social, de l'hébergement spécifique (maison de retraite et résidence étudiante). Le projet doit également maintenir l'offre de stationnement existante en entrée de site, créer des accès depuis le cours du Buisson, maintenir le talus anti-bruit le long de la départementale et comporter un traitement paysager des franges du projet.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La réalisation du projet prévoit la démolition du terrain de football présent sur le site, la destruction du bâtiment du secours catholique, des terrassements pour la réalisation des bâtiments, des parkings en sous-sol et l'installation des réseaux et voiries. Une grande partie de ces déblais est réutilisée sur site, notamment pour créer un merlon le long de la route départementale. Des aménagements paysagers seront réalisés entre les bâtiments pour créer des cheminements piétons, accès pompiers et espaces récréatifs.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet consiste à construire 146 logements résidentiels, 45 logements sociaux et 100 logements intergénérationnels, répartis sur 3 bâtiments en R+4+attiques.

Un parc de stationnement en R+4 permettra l'accueil de 225 places de stationnement. Des parkings sont également prévus sur un niveau de sous-sol au droit de deux bâtiments de logements sociaux.

Le projet comprend également : un boulodrome présentant un espace extérieur et une salle commune en RdC.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a fait l'objet de plusieurs études :

- Diagnostic de pollution des sols (TESORA, rapport 120.1867.A.V1 du 26 août 2020) concluant sur la compatibilité sanitaire du site avec les usages projetés ;
- Diagnostic de zone humide (STRATEGEO, rapport A20128, version 1 du 9 octobre 2020) ne mettant pas en évidence la présence d'une zone humide sur le site;
- Etude acoustique d'isolement des façades (GAMBA, rapport R-G-20-0195-01a-Acoustique façades du 23 octobre 2020).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du site	24690 m ²
Emprise au sol des bâtiments	6175 m ²
Surface du plancher totale	14740 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Allée de la Ferme, Noisiel (77)
Parcelles cadastrales :
- n°213 section AE (totale) ;
- n°238 section AE (totale) ;
- n°258 section AE (totale)
- n°278 section AE (partielle).

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 2° 37' 34" 90 Lat. 48° 50' 32" 0

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche du site de projet est la ZNIEFF de type II "Bois de Saint-Martin et Bois de Celie" n°110030018, située à environ 600 m au sud-ouest du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est situé en Ile-de-France.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur faisant l'objet d'un arrêté de protection biotope le plus proche du site de projet est " Etang de Beaubourg" n°FR3800681 situé sur la commune de Croissy-Beaubourg à environ 2,7 km du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est situé en Ile-de-France.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Parc Naturel Régional le plus proche du site de projet est le parc "Oise-Pays De France " n°FR8000043 situé à environ 25 km au nord du site.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement est en cours d'élaboration par la communauté d'Agglomération de Paris-Vallée de la Marne. Des cartes de bruit ont été établies dans ce cadre par Bruitparif. Des niveaux sonores compris entre 55 et 70 dB sont indiqués sur le secteur d'étude, notamment du fait de la présence de départementale à proximité directe. Le RER A est classé en catégorie 3, ce qui induit une servitude de protection contre le bruit jusqu'à 100m à partir du bord de la voie
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est inclus dans le périmètre de protection (rayon de 500 m) de la Ferme du Buisson. Les façades et toitures de l'ensemble des bâtiments (parcelles cadastrales AE 196, 197 et 199) font l'objet d'une inscription par arrêté du 12 juin 1986. L'aménagement global du projet tient compte de la proximité ce monument.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'étude de zone humide réalisée par STRATEGEO en Octobre 2020 a mis en évidence l'absence de zone humide au droit du site du projet.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Noisiel est soumise au Plan des Surfaces Submersibles de la Vallée de la Marne approuvé le 13 juillet 1994. Celui-ci détermine une zone de grand écoulement et une zone d'expansion des crues, en bordure de la Marne, cependant le site du projet n'est concerné par aucune de ces zones.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le diagnostic de pollution des sols réalisé par TESORA en Août 2020 a mis en évidence l'absence d'impact significatif dans les sols et conclut sur la compatibilité du site avec les usages projetés.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La nappe de l'Albien (n°3001) est classé en ZRE au droit du secteur d'étude. La ZRE couvre la majeure partie du bassin Seine-Normandie, mais ne concerne que les parties captives de la nappe de l'Albien, située à plus de 400 m de profondeur au droit du site.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre de protection rapproché d'un captage d'eau destinée à la consommation humaine le plus proche du site de projet est situé à environ 20 km du site et correspond à l'Aire d'Alimentation de Captage de l'Yerres 1.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche du site de projet est le parc et château de Noisiel, n°5378, situé à environ 1 km au nord ouest du site.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura2000 le plus proche est le site n°FR1100819 de la directive habitats "Bois de Vaires-sur-Marne" situé à environ 4 km au nord est du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche du site de projet est "Les vallées des rus de la Brosse et de la Gondoire" n°7242, situé à environ 2,7 km à l'est du site.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet induit une consommation d'eau potable liée à la création de 291 logements. Le secteur est alimenté en eau potable par l'usine de potabilisation d'Annet-sur-Marne qui prélève l'eau de la Marne. Sa capacité est de 130 000 m ³ /jour. Le besoin journalier estimé à 98 m ³ sur la totalité du projet peut être assuré par l'usine sans difficulté. Il n'y aura aucune nappe souterraine exploitée sur le périmètre du projet.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation des sous-sols, des fondations des bâtiments, des réseaux et des ouvrages de gestion des eaux pluviales ainsi que l'aménagement des espaces entraînent des excavations. La valorisation de ces matériaux en merlon végétalisé le long de la départementale est prévue, cependant le projet est légèrement excédentaire en déblais. Au regard des résultats du diagnostic de pollution, ces matériaux pourront être orientés en Installation de Stockage des Déchets Inertes.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux de construction devront être apportés. Toutefois il est prévu la valorisation des matériaux graveleux issus de la démolition du terrain de football. Il est également prévu d'amender et valoriser la terre végétale présente au droit des espaces verts existants supprimés afin de minimiser les besoins d'apports extérieurs.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les enjeux floristiques, faunistiques et en termes d'habitats naturels sont considérés comme faibles. Les milieux détruits par les aménagements du projet correspondent à des espaces fortement anthropisés (terrain de football, bande enherbée entretenue le long de la départementale..). Les mesures environnementales prises dans le cadre du projet favorisent la diversification des habitats naturels. Les impacts du projet sur la biodiversité sont jugés positifs au regard de l'état initial du site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard de l'usage résidentiel du site, et de l'éloignement de la zone Natura2000 la plus proche (> 3 km), les espèces et habitats de cette dernière ne seront pas influencés par le projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard de l'usage résidentiel du site, et de l'éloignement des espaces faisant l'objet d'une protection les plus proches, le projet n'aura aucune influence sur les habitats et espèces de ces espaces.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Parmi les habitats identifiés sur le site, aucun ne présente un statut de patrimonialité particulier. Les espaces présents dans l'aire d'étude correspondent à des espaces très artificiels.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une canalisation de gaz naturel est répertoriée le long de la départementale 199 à environ 500 m au nord du site. La commune de Noisiel ne possède pas de Plan de Prévention des Risques Technologiques, et aucune usine SEVESO n'est recensé sur son territoire. Le projet n'inclut aucune activité soumise à la réglementation portant sur les installations classées
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est situé dans un secteur soumis à un aléa fort de retrait-gonflement des argiles. Le site n'est pas concerné par le Plan des Surfaces Submersibles de la commune.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La diagnostic de pollution réalisé sur le secteur d'étude conclut sur la compatibilité sanitaire des sols du site avec les usages du projet.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'apport de population engendre une augmentation de trafic, cependant les voies créés dans le cadre du projet sont uniquement des voies d'accès aux logements. Par ailleurs, le projet a pour but d'améliorer l'offre de logements en zone résidentielle dense. Le quartier est à proximité du réseau de bus et de RER, piste cyclable et dispose d'axes structurants de mobilités douces.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les usages du site, essentiellement résidentiels, n'impliquent pas de nuisance sonore particulière. En revanche le secteur d'étude est à proximité d'une route départementale et d'une voie RER génératrices de bruits identifiés par les mesures de Bruitparif. Des objectifs d'isolement des façades ont été définis lors de l'étude acoustique menée par GAMBA, afin de se conformer à la réglementation en vigueur.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les usages du site, essentiellement résidentiels, n'impliquent pas de nuisance olfactive particulière.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les usages du site, essentiellement résidentiels, n'impliquent pas l'émission de vibration particulière.</p> <p>La présence d'une voie de RER à proximité du site engendre des vibrations. Les vibrations dans le cadre du projet sont modélisées à partir de mesures sur site de manière à définir les dispositions constructives appropriées. Par ailleurs les bâtiments parking silo et boulodrome jouent le rôle d'écran vibratoire entre les logements et la voie.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les voies de dessertes créés au sein du projet ainsi que les espaces extérieurs seront équipés d'un éclairage faible en intensité.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'arrivée de population entraîne des émissions dans l'air via 2 voies principales : le trafic induit et le chauffage des logements.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet génère des ruissellements supplémentaires liés à l'imperméabilisation des sols, ainsi que des eaux usées (Cf. Effluents ci-dessous).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le réseau installé est de type séparatif pour les eaux pluviales et usées. Les eaux usées produites sont dirigées vers la station d'épuration de Saint Thibault des Vignes.</p> <p>La capacité nominale de la station permet de traiter les eaux usées générées par toute la ZAC.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'arrivée de population liée au projet induit la production de déchets ménagers et déchets valorisables (tri).</p> <p>La commune de Noisiel a mis en place un dispositif de collecte séparée permettant de valoriser certains déchets recyclables.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve à moins de 500 m de la Ferme du Buisson, Inscrite aux monuments historiques. La volumétrie des constructions du projet, compte tenu de la distance au monument des éléments de paysage existants (boisement, constructions), font que le projet sera peu ou pas visible depuis la Ferme du Buisson. La réalisation du projet sera soumise à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet implique un changement d'usage du site par la démolition du terrain de football actuellement présent et par la création de logements.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Une note accompagnatrice du présent Cerfa indique les effets et mesures prévues au projet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le contexte environnemental et réglementaire du projet tend à ne pas demander d'étude d'impact spécifique aux lots à construire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Un document accompagnant ce Cerfa est transmis, il contient les informations demandées dans ce Cerfa, les annexes obligatoires et notamment: -une analyse de l'état initial avec localisation ; -une présentation du projet ; -les premières mesures prévues au projet ; -les annexes avec différentes études réalisées sur le site.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Paris 08

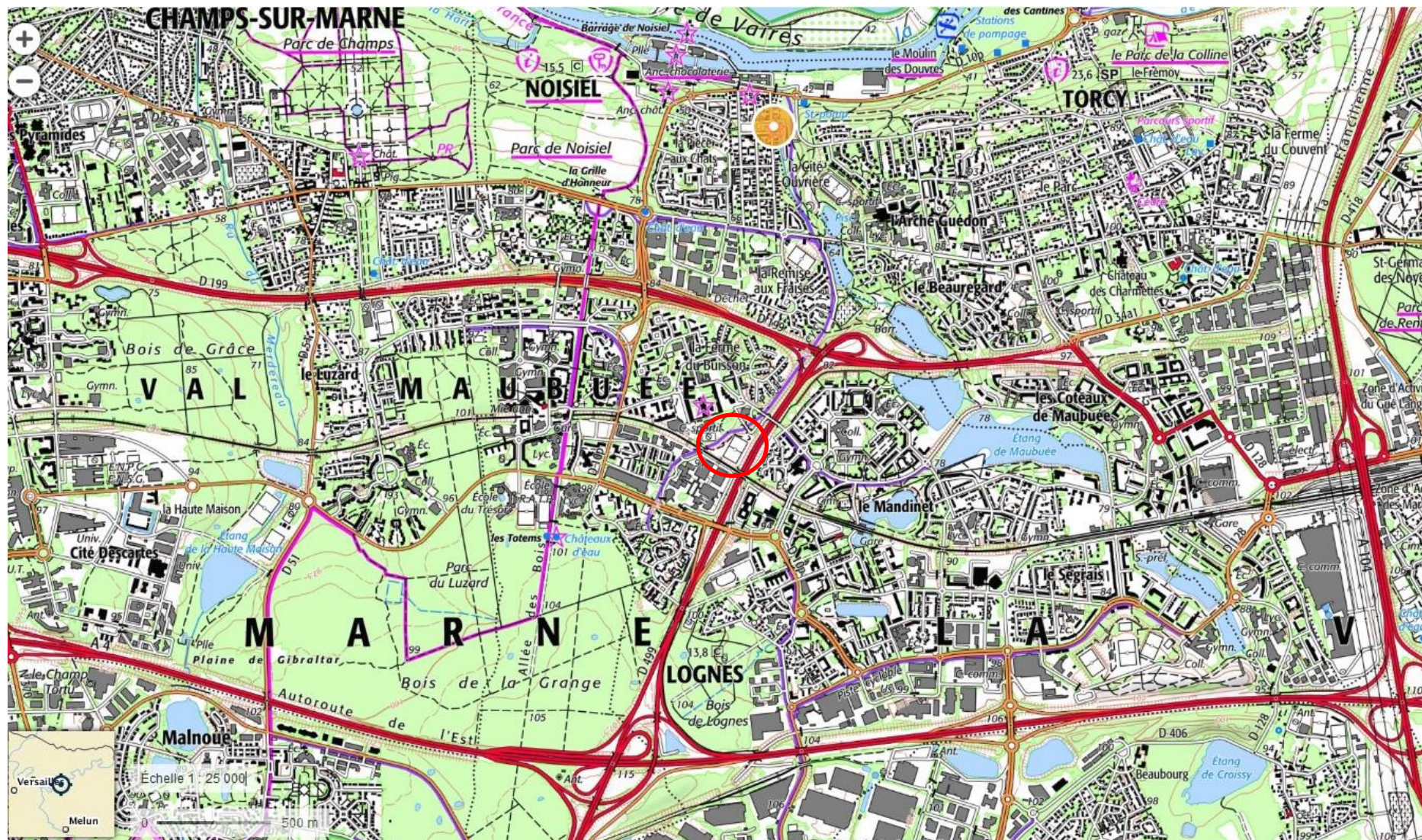
le,

28/10/2020

Signature



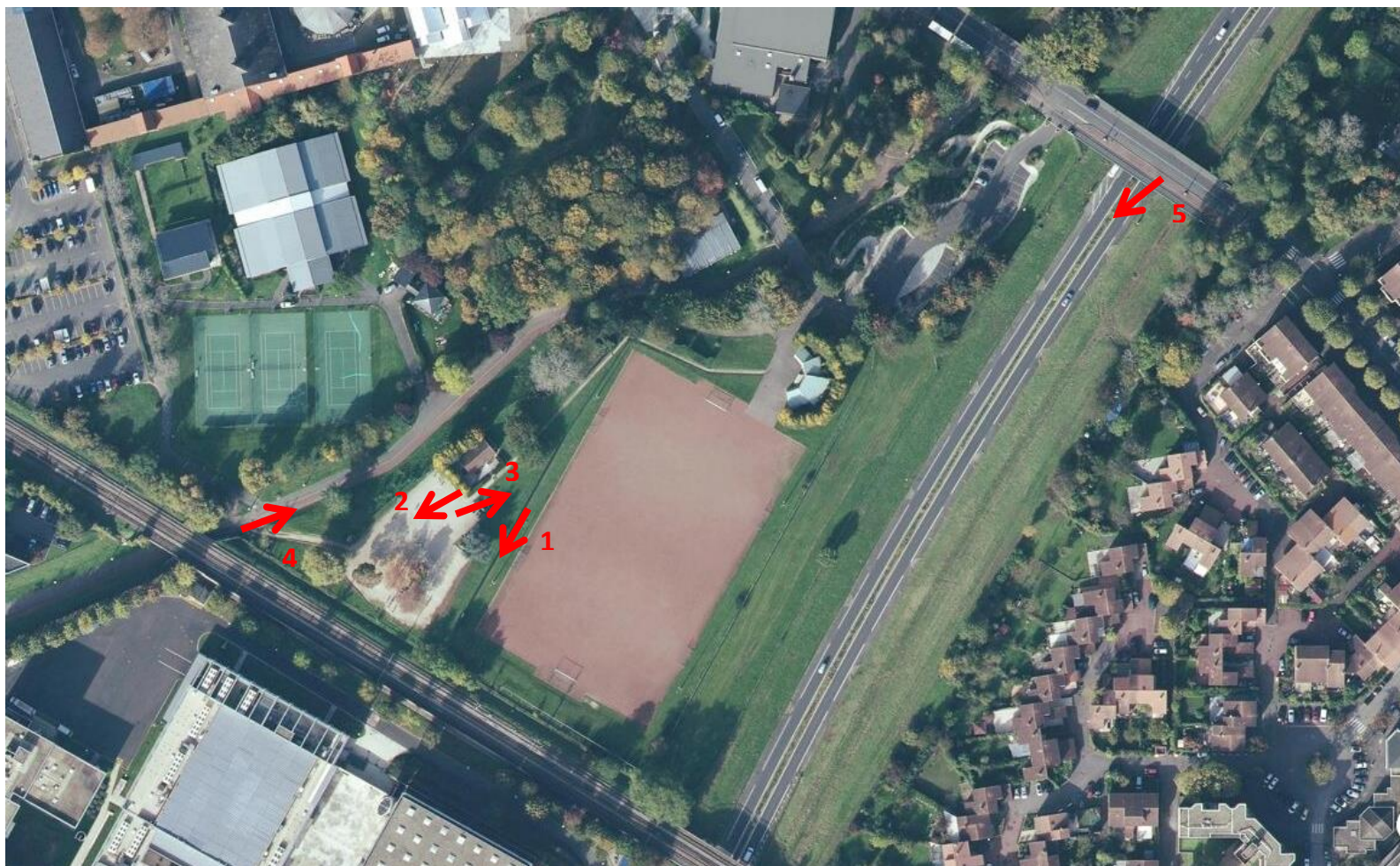
2 Plan de situation



SOURCE : GEOPORTAIL, CARTE AU 1/25 000

3 Photographies du site

Localisation des prises de vues :





1- AEU, 25/09/2020



2- AEU, 25/09/2020



3- AEU, 25/09/2020



4- AEU, 25/09/2020



5- AEU, 25/09/2020

4 Plan du projet d'aménagement

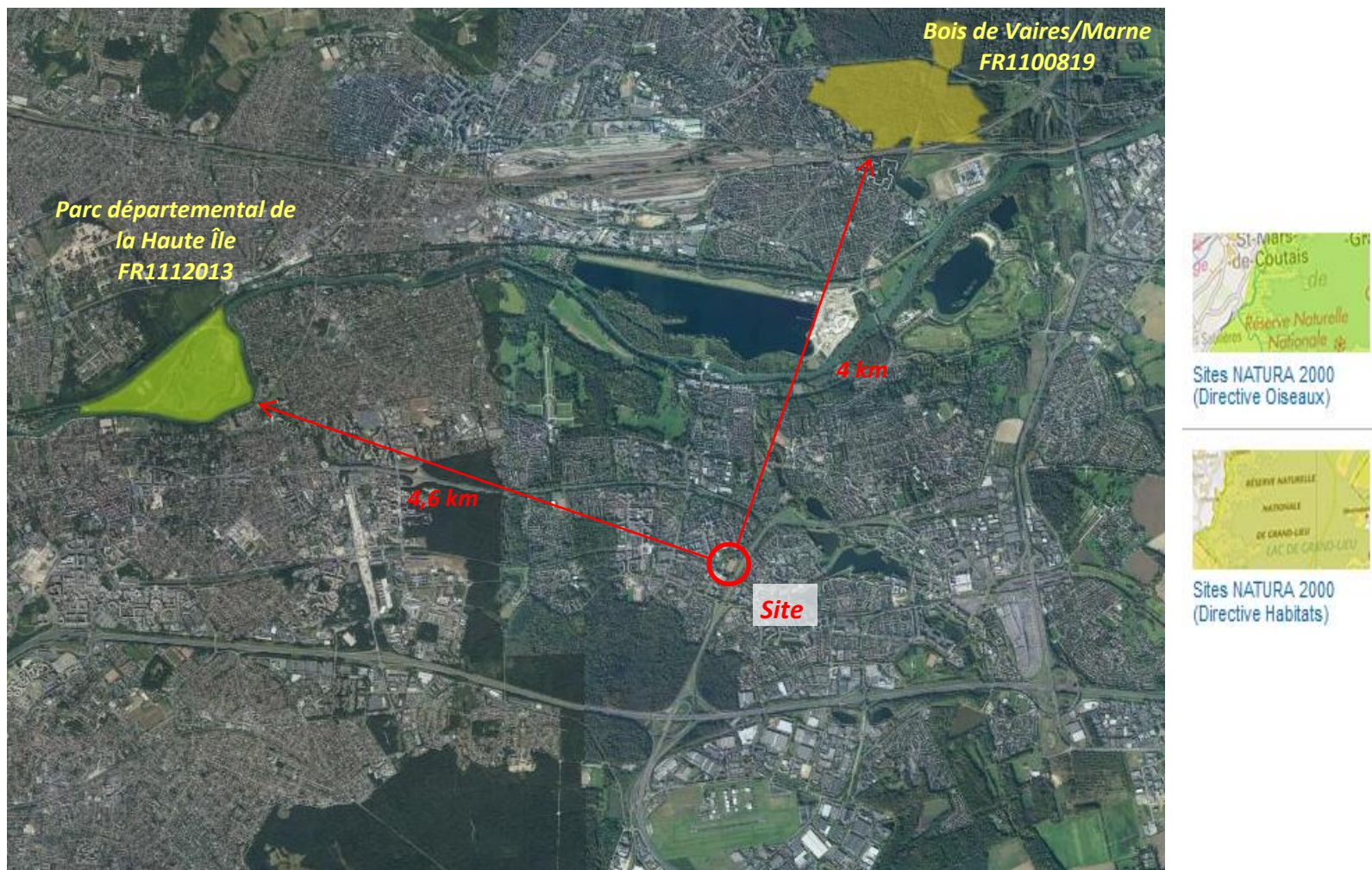
Plan masse du projet

5 Plan des avoisinants



SOURCE : GEOPORTAIL, PRISE DE VUE 2017

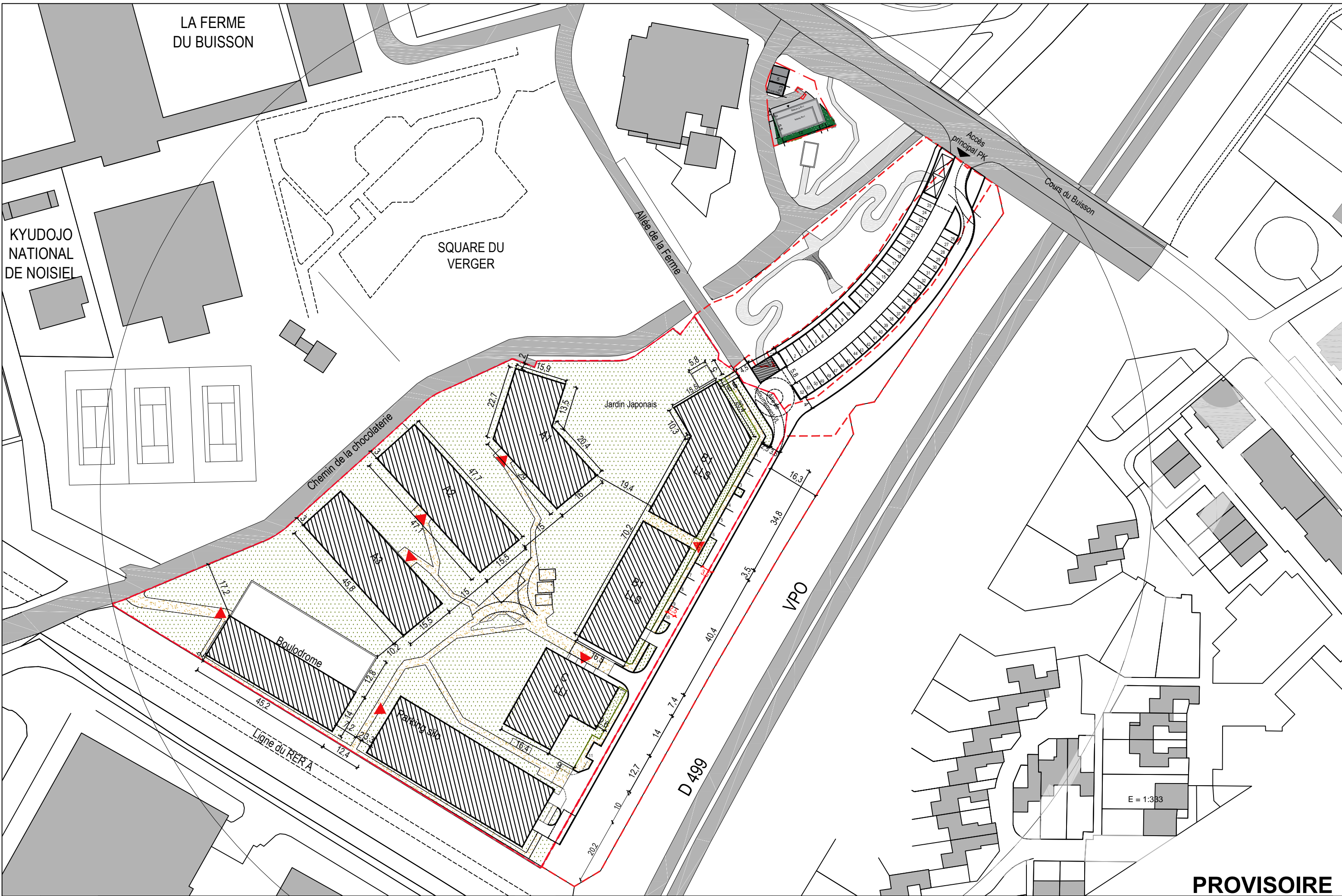
6 Distance aux sites Natura 2000



Localisation des sites Natura 2000 les plus proches

7 Etude préliminaires au projet

- Etude géotechnique G2 AVP, SAGA, rapport 10083-Pièce n°1 – v1 du 29 septembre 2020
- Diagnostic de pollution des sols (DIAG), TESORA, rapport 120.1867.A.V1 du 26 août 2020
- Diagnostic de zone humide, STRATEGEO, rapport A20128,, version 1 du 9 octobre 2020
- Rapport d'Etude Acoustique d'isollements des façades, GAMBA, rapport G-20-0195-01a du 23 octobre 2020



PROVISOIRE